

Pôle Eau/Assainissement : 18 Rue de Belfort 68210 RETZWILLER

Tél.: 03.89.25.02.00

 $Courriel: \underline{information-assain is sement @sudals ace-largue.fr}$

DEMANDE DE BRANCHEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(A retourner obligatoirement au service assainissement de la Communauté de Communes)

Je soussigné :		
Demeurant à :		s) en lettres capitales) e du domicile habituel)
Agissant en qualité		
Tél. :	. Tél. mobile (facultatif) :	Courriel :
Demande :	☐ LE BRANCHEMENT AU RESEAU SEPARATIF D'EAUX USEES ☐ LE BRANCHEMENT AU RESEAU SEPARATIF D'EAUX PLUVIALES ☐ LE BRANCHEMENT AU RESEAU UNITAIRE	
(ex : fosse se		•
Pour l'immeuble sis	à :	
Section Cadastrale :	Parcelle :	Commune :
Le(s) branchement annexé à la présent		u(x) réseau(x) public(s) existant(s) selon le schéma
		nunauté de communes pour exécuter les travaux de
Travaux prévus en d	date du :	
de rendez-vous (8		démarrage des travaux, et à effectuer une demande r le contrôle par un agent de la Communauté de
Eait à :		Signature :
Le :		
(1) Préciser : le pro	opriétaire ou le mandataire (dans ce der	nier cas, joindre une procuration)
<u>Cadre réservé à l</u>	la Communauté de Commur	nes Demande de raccordement n°:
Accord du service as	ssainissement délivré le :	
Observation(s):		Cachet et Signature :

Compléter le schéma du branchement ci-après, avec l'aide de l'entreprise de travaux :

Bâtiment à ra	<u>ccorder</u>		
	Réseau sous domaine privé		
	Matériaux		
	Diamètre :(en mm)		
	Pente moyenne (en cm/m, mini recommandé 3 cm/m)		
	Limite domaine public/privé		
	Boîte de branchement		
	Profondeurcm		
	Dimension tabouret/regard :(en mm) (diam minimum pour tabouret : 400 mm)		
	Canalisation de branchement sous domaine public		
	Matériaux		
	Diamètre :(en mm)		
	Longueur(en m)		
	Pente moyenne (en cm/m, mini 3 cm/m)		
	Collecteur public		
	Collecteur public		
	Profondeurcm		
	Type de raccordement envisagé ☐ sur regard existant (règle)		
	□ sur regard existant (regie) □ sur canalisation, produit utilisé (selle, raccord		

N'oubliez pas de joindre à ce formulaire : le devis des travaux et le plan masse assainissement (cf notice explicative)

Notice explicative

L'article L1331-1 du code de la santé publique rend obligatoirement le branchement au réseau d'assainissement public, lorsque la rue est desservie, dans un délai de 2 ans après sa mise en service.

Toute propriété, pour laquelle il n'y aura pas eu de demande de branchement, sera considérée comme nonconforme et sera passible de sanctions.

Ce formulaire permet de vous assurer que votre branchement sera fait selon les prescriptions du règlement d'assainissement, ce qui permettra d'éviter tout dysfonctionnement et de garantir la bonne tenue dans le temps de l'ouvrage.

1/ Réalisation des travaux

Les travaux de création de branchement en domaine public doivent impérativement être réalisés par une entreprise agréée par le service assainissement ou par celui-ci.

En revanche **les travaux en domaine privé**, c'est-à-dire le raccordement à la boîte de branchement et éventuellement la déconnexion des anciennes installations (fosses, lits bactérien...) peuvent être réalisés par le propriétaire ou par une entreprise, au libre choix.

- Exigez un devis où sera décrit le détail des travaux et des matériaux employés (tuyaux, granulats, etc...). **Attention, le service assainissement ne vérifie pas les quantités chiffrées**, assurez-vous qu'elles correspondent à vos besoins.
- Joignez le devis à votre demande de branchement.

2/ Plan de masse assainissement

Sur un plan de masse de votre propriété, faites figurer :

- Votre habitation avec la situation des sanitaires dans le bâtiment (toilettes, salle de bains, cuisines, lavelinge, éviers de cave, lave-mains, etc...)
- Tout élément intérieur au bâtiment ou extérieur, raccordé au réseau d'assainissement ou d'eaux pluviales
- L'implantation envisagée de votre boîte de branchement sur domaine public
- Toutes les canalisations acheminant vos eaux usées/eaux pluviales jusqu'à la boîte de branchement
 - Faites figurer tout changement de direction de ces conduites
 - Dissociez en bleu les conduites « eaux pluviales », en rouge les conduites « eaux usées »

3/ Le contrôle

Contactez le service assainissement de la Communauté de Communes **8 jours** avant le remblaiement des fouilles en domaine public et privé, afin de prendre rendez-vous pour le contrôle de bonne exécution.

Lors du contrôle, l'agent de la Communauté de Communes devra pouvoir contrôler :

- Les conduites posées
- Les granulats d'enrobage employés
- La déconnexion des anciennes installations et notamment la vidange de la fosse septique, sa désinfection et son remblaiement)
- La facture ou le certificat de vidange et de prise en charge des boues de fosse par un prestataire agréé par la préfecture du Haut-Rhin.

Les documents suivants : formulaire de demande de branchement, devis de l'entreprise de travaux et plan de masse assainissement sont à envoyer par courrier ou par mél au service assainissement.